

Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du Lundi 23 février 2026	DATE DE CONVOCATION : 10 février 2026 DATE D’AFFICHAGE : 10 février 2026 Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 17
--	--

L’an deux mil vingt-six, le lundi 23 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER)

Présents : Messieurs Thierry GUYON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Chantal LEYE), Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Chantal LEYE et Monsieur Yves LINGER.

Absentes : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Estelle HERVY.

Pouvoirs : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYON et Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD.

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE AU TITRE
DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

La Commune de MESQUER est confrontée à des problématiques croissantes de circulation et de sécurité routière dans des secteurs à forte fréquentation piétonne notamment en période estivale dans les secteurs de Mesquer-bourg, Quimiac (place du marché) et Kercabellec. La configuration actuelle de la voirie ne permet pas toujours de garantir un contrôle efficace des accès, ce qui engendre des situations de conflits d’usage entre véhicules motorisés, piétons et cyclistes, notamment lors des grands rassemblements (marchés, festivités...). Le risque d’accident n’est pas non plus à exclure.

Dans ce contexte, la collectivité a souhaité mettre en œuvre des solutions pérennes et adaptées afin de mieux sécuriser les espaces publics et améliorer le cadre de vie des usagers, tout en maintenant l’accessibilité pour les services autorisés (secours, riverains, livraisons).

Les travaux visent plusieurs objectifs complémentaires :

- Améliorer la sécurité routière en réduisant les risques d’accidents et de conflits d’usage, notamment dans les zones à forte fréquentation piétonne en période estivale ;
- Réguler la circulation automobile en limitant l’accès aux véhicules non autorisés et en dissuadant le trafic de transit ;

- Protéger les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite) et sécuriser les cheminements ;

L'opération consiste en l'installation de bornes escamotables intégrées à la chaussée sur des axes et espaces stratégiques identifiés par la commune. Il s'agit en l'occurrence de la rue d'Aha dans le bourg de Mesquer, de la place de l'Orée du Bois à Quimiac et de la rue du Port à Kercabellec.

Ces équipements permettront le maintien de l'accessibilité pour les véhicules de secours, de service, les ayants droit et une intégration harmonieuse dans l'environnement urbain, sans entrave permanente à la circulation lorsque l'accès est autorisé.

Considérant le plan de financement prévisionnel (HT) ci-après :

Dépenses en €HT	Recettes attendues
Fourniture bornes :.....14 798 €	Département 44 (30%) :.....4 020€
Pose des bornes :.....5 306 €	Autofinancement (70%) :.....16 084€
Total :.....20 1 04€	Total :.....20 1 04€

Le montant de ces travaux est de 20 104 € HT.

Considérant que la Commune peut bénéficier de l'aide du Département de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention pour ces travaux de voirie auprès du Département de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Reçu au contrôle de légalité
le 27/02/2026
Publié ou notifié
le 02/03/2026
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

